



VOS AMBIANCES MUSICALES

Rapport du deuxième trimestre | Exercice 2018

Pour les trois mois et six mois clos le 30 septembre 2017

 **STINGRAY**

TABLE DES MATIÈRES

Survol	3	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les trimestres clos les 30 septembre 2017 et 2016	13
Principaux indicateurs de rendement	3		
Faits saillants des résultats financiers et des activités	4	Situation financière consolidée aux 30 septembre 2017 et 31 mars 2017	14
Principales informations financières consolidées	6	Résultats financiers pour les semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016	15
Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS	7	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016	18
Résultats financiers pour les trimestres clos les 30 septembre 2017 et 2016	8	États financiers consolidés intermédiaires non audités	22

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Digital Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires non audités et aux notes y afférentes pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016 et aux plus récents états financiers consolidés audités de la société et au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 8 novembre 2017. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans s'y limiter toutefois, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre, ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportent. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques présentés dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2017, disponible sur SEDAR.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changement dans la législation, les politiques administratives ou les exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris dans nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payante offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société estime que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour l'analyse de sa rentabilité opérationnelle, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La comparaison avec les pairs est également facilitée étant donné que les sociétés ont rarement la même structure du capital et la même structure de financement. La société estime que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures importantes, car elles démontrent la rentabilité nette de ses activités principales. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles ajustés constituent une mesure importante pour l'évaluation de la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des charges non liées aux activités principales. Cette mesure démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. La société estime que la dette nette compte tenu et compte non tenu de la contrepartie conditionnelle et le ratio dette nette/BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour évaluer l'importance de la dette au regard de l'état de la situation financière de la société. Toutes ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les IFRS et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs du rendement de la société, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

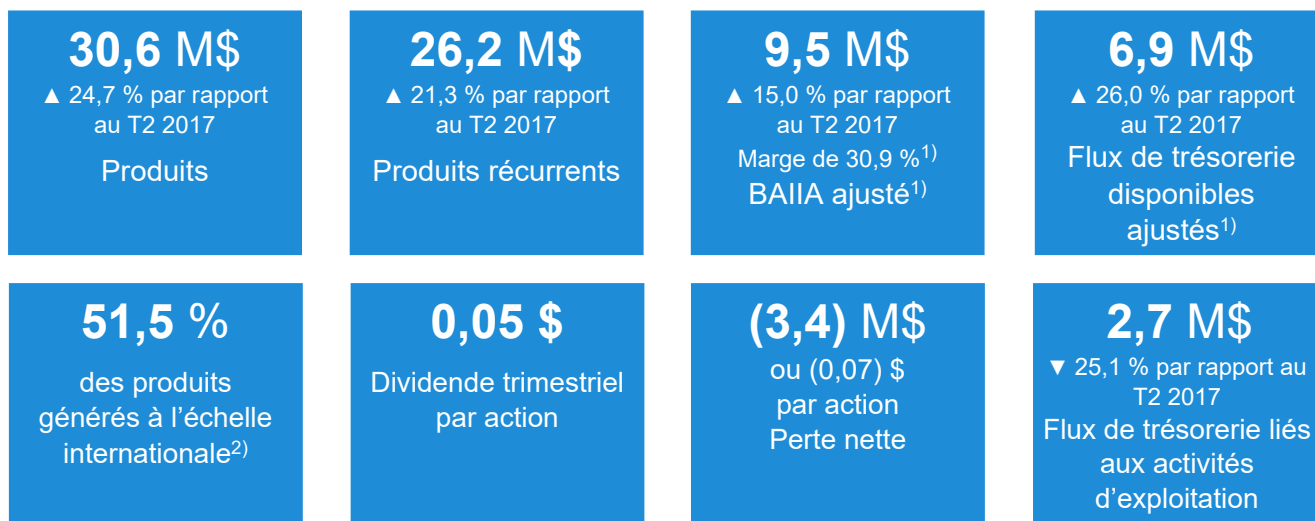
SURVOL

Stingray est un chef de file des fournisseurs interentreprises de solutions musicales multiplateformes et de solutions multimédias en magasin qui exerce ses activités à l'échelle mondiale. La société compte approximativement 400 millions d'abonnés à des services de télévision (ou ménages) dans 156 pays. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de haute qualité sur différentes plateformes, comme la télévision numérique, par satellite ou par protocole Internet, le Web, les applications mobiles et les consoles de jeu.

Le siège social de la société, qui regroupe près de 350 employés à l'échelle mondiale, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en France, en Israël, en Australie, en Corée du Sud et à Singapour, est situé à Montréal.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT¹⁾

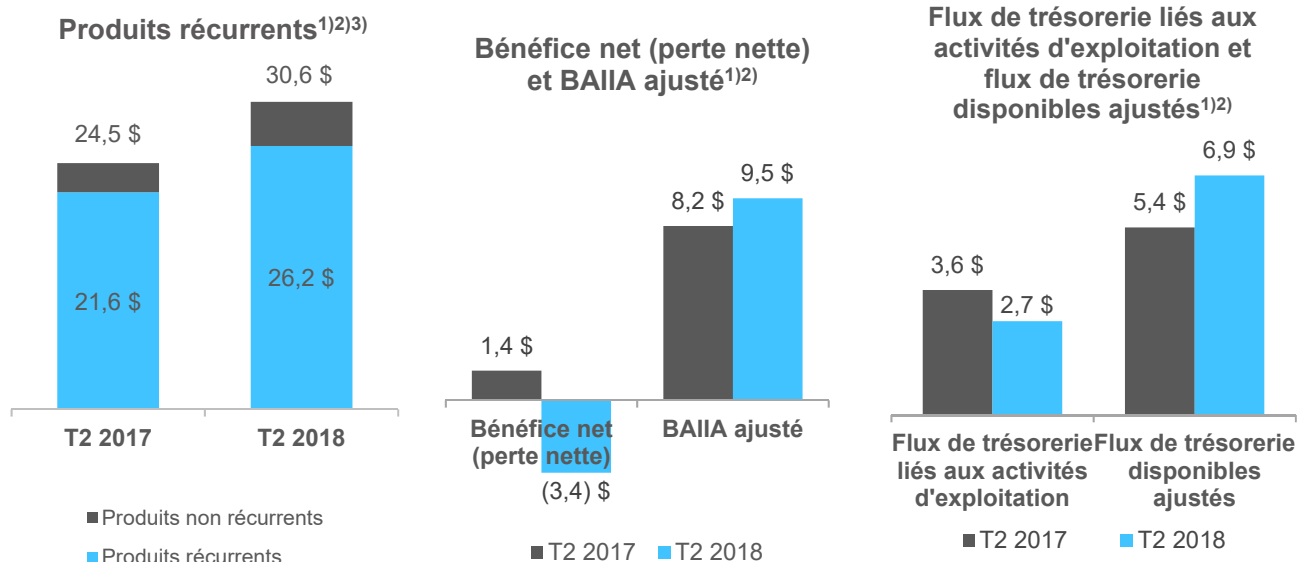
Trimestre clos le 30 septembre 2017



Notes :

- 1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.
- 2) Le poste « International » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.

Trimestres clos les 30 septembre 2017 et 2016



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.
- 3) Les produits récurrents comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du deuxième trimestre clos le 30 septembre 2017

Comparaison avec le trimestre clos le 30 septembre 2016 (le « deuxième trimestre de 2017 ») :

- Les produits ont augmenté de 24,7 % pour atteindre 30,6 millions de dollars, comparativement à 24,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017.
- Les produits récurrents se sont élevés à 26,2 millions de dollars (85,6 % du total des produits), en hausse de 21,3 %.
- Les produits générés à l'échelle internationale (y compris les États-Unis et les autres pays), ont augmenté passant de 42,7 % à 51,5 %.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a progressé de 15,0 % pour s'établir à 9,5 millions de dollars, comparativement à 8,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017.
- La marge du BAIIA ajusté¹⁾ s'est établie à 30,9 %, comparativement à 33,5 % au deuxième trimestre de 2017.
- La perte nette s'est chiffrée à 3,4 millions de dollars ((0,07) \$ par action), comparativement à un bénéfice net de 1,4 million de dollars (0,03 \$ par action) au deuxième trimestre de 2017.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ est demeuré stable à 5,4 millions de dollars (0,10 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont chiffrés à 2,7 millions de dollars, comparativement à 3,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ se sont élevés à 6,9 millions de dollars, comparativement à 5,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017, en hausse de 26,0 %.

Faits saillants des activités

- Le 8 novembre 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende sera payable le 15 décembre 2017 ou vers cette date aux porteurs de ces actions inscrits en date du 30 novembre 2017.
- Le 25 octobre 2017, la société a annoncé la conclusion d'un accord sans précédent avec Farmacias del Ahorro, l'une des plus importantes chaînes de pharmacies au Mexique. En vertu de cette entente, Stingray fournira une programmation musicale et des technologies d'affichage numérique développées sur mesure pour plus de 1 600 pharmacies et cliniques au Mexique.
- Le 24 octobre 2017, la société a annoncé qu'elle a réalisé, par voie de prise ferme, le placement d'un total de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de Stingray au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40,0 millions de dollars et un produit net de 38,4 millions de dollars. Le 7 novembre 2017, les preneurs fermes ont exercé une partie de leur option de surallocation et ont acquis 552 200 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 9,20 \$ pour un produit brut de 5,1 millions de dollars et un produit net de 4,9 millions de dollars.
- Le nombre d'abonnés payants aux services de vidéo sur demande dépasse désormais 218 000, un nombre qui comprend les clients grand public. Les gammes de services de vidéo sur demande de la société sont offertes comme un service grand public et par l'intermédiaire de grands fournisseurs de services de divertissement comme Amazon, Comcast, AT&T, Telefonica et Free. Elles permettent aux abonnés de profiter d'une programmation musicale choisie illimitée moyennant des frais mensuels.
- Le 23 octobre 2017, la société a annoncé que le Patent Trial and Appeal Board (« PTAB ») du United States Patent and Trademark Office a accédé aux demandes de Stingray et a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard des brevets américains portant les numéros 8,769,602; 9,357,245; 7,320,025 et 9,351,045 détenus par Music Choice. Le 27 octobre 2017, le PTAB a accédé à la demande de la société et a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard du brevet américain portant le numéro 9,414,121. Par conséquent, les procédures de révision inter partes sont désormais amorcées à l'égard des cinq (5) brevets qui avaient été nommés dans la plainte initiale déposée par Music Choice à l'égard de la violation de brevets. Le 1^{er} novembre 2017, le juge président le procès pour violation de brevet se déroulant au Texas a accueilli la demande d'ajournement de la société et a ordonné que la date du procès en cours et que toutes les autres échéances des procédures soient suspendues en attendant l'audience de la requête pour suspension de la société.
- Le 4 octobre 2017, la société a annoncé l'arrivée de Stingray Classica, la chaîne télévisuelle consacrée à la musique classique la plus prisée au monde offerte aux abonnés de Vidéotron.
- Le 25 septembre 2017, la société a introduit la publicité sur l'application mobile Stingray Musique, un service offert à 90 % des Canadiens qui ont accès à Stingray Musique à même leur forfait télé. Afin de mieux répondre aux besoins des

annonceurs, la société permet désormais l'achat en temps réel de publicités sur son appli mobile. Tous les formats publicitaires sont offerts sur téléphones intelligents et tablettes numériques.

- Le 1^{er} septembre 2017, la société a conclu une entente à long terme avec Sony Music Entertainment lui donnant un accès privilégié à la totalité du catalogue condensé (vidéoclips) et du catalogue étendu (concerts) de la marque à des fins de distribution partout en Amérique du Nord.
- Le 31 juillet 2017, la société a annoncé l'acquisition de la société australienne SBA Music PTY Ltd. (« SBA »), un fournisseur de solutions multimédias en magasin pour une contrepartie totale de 4,0 millions de dollars australiens (3,9 millions de dollars).
- Le 31 juillet 2017, la société a annoncé l'acquisition de Satellite Music Australia PTY Ltd. (« SMA »), une filiale de Macquarie Media Operations PTY Ltd. et un fournisseur australien de solutions multimédias en magasin, pour une contrepartie totale de 6,2 millions de dollars australiens (6,2 millions de dollars).

Note :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le				Semestre clos le			
	30 sept. 2017		30 sept. 2016		30 sept. 2017		30 sept. 2016	
	T2 2018		T2 2017		Cumul 2018		Cumul 2017	
	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
Produits	30 579	100,0 %	24 527	100,0 %	59 757	100,0 %	49 074	100,0 %
Produits récurrents	26 175	85,6 %	21 584	88,0 %	51 185	85,7 %	42 985	87,6 %
Produits	30 579	100,0 %	24 527	100,0 %	59 757	100,0 %	49 074	100,0 %
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	10 786	35,3 %	8 399	34,2 %	21 047	35,2 %	17 140	34,9 %
Frais de vente et de marketing	3 600	11,8 %	2 894	11,8 %	7 165	12,0 %	5 913	12,0 %
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	3 079	10,1 %	2 190	8,9 %	6 057	10,1 %	4 539	9,2 %
Charges générales et administratives	10 258	33,5 %	4 501	18,4 %	15 755	26,4 %	7 983	16,3 %
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5 226	17,1 %	4 528	18,5 %	10 388	17,4 %	8 289	16,9 %
Charges financières (produits financiers), montant net ³⁾	1 269	4,1 %	373	1,5 %	1 806	3,0 %	1 021	2,1 %
Variation de la juste valeur des placements	697	2,3 %	(250)	(1,0) %	1 131	1,9 %	(159)	(0,3) %
Bénéfice (perte) avant impôts	(4 336)	(14,2) %	1 892	7,7 %	(3 592)	(6,0) %	4 348	8,9 %
Charge (recouvrement) d'impôts	(941)	(3,1) %	487	2,0 %	(477)	(0,8) %	899	1,8 %
Bénéfice net (perte nette)	(3 395)	(11,1) %	1 405	5,7 %	(3 115)	(5,2) %	3 449	7,0 %
BAIIA ajusté¹⁾	9 452	30,9 %	8 220	33,5 %	18 621	31,2 %	16 101	32,8 %
Bénéfice net ajusté¹⁾	5 407	17,7 %	5 405	22,0 %	11 110	18,6 %	10 612	21,6 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	6 853	22,4 %	5 439	22,2 %	14 093	23,6 %	11 382	23,2 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 710	8,9 %	3 620	14,8 %	2 121	3,5 %	6 342	12,9 %
Dettes nettes	65 245	–	38 514	–	65 245	–	38 514	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs¹⁾²⁾	1,79x	–	1,19x	–	1,79x	–	1,19x	–
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	(0,07)	–	0,03	–	(0,06)	–	0,07	–
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e)	(0,07)	–	0,03	–	(0,06)	–	0,07	–
Bénéfice net ajusté par action – de base ¹⁾	0,10	–	0,11	–	0,21	–	0,21	–
Bénéfice net ajusté par action – dilué ¹⁾	0,10	–	0,10	–	0,21	–	0,21	–
Produits par catégorie								
Diffusion musicale	21 751	71,1 %	18 009	73,4 %	43 575	72,9 %	35 897	73,1 %
Musique pour entreprises	8 828	28,9 %	6 518	26,6 %	16 182	27,1 %	13 177	26,9 %
Produits	30 579	100,0 %	24 527	100,0 %	59 757	100,0 %	49 074	100,0 %
Produits par région								
Canada	14 819	48,5 %	14 045	57,3 %	29 346	49,1 %	28 122	57,3 %
États-Unis	4 969	16,2 %	2 930	11,9 %	9 499	15,9 %	5 674	11,6 %
Autres pays	10 791	35,3 %	7 552	30,8 %	20 912	35,0 %	15 278	31,1 %
Produits	30 579	100,0 %	24 527	100,0 %	59 757	100,0 %	49 074	100,0 %

Notes :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.
- 2) Le ratio dette nette/BAIIA ajusté est le quotient de la dette nette divisée par le BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs.
- 3) Les intérêts payés durant le T2 2018 ont été de 549 \$ (310 \$ au T2 2017) et de 845 \$ pour le cumul 2018 (570 \$ pour le cumul 2017).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2017	30 septembre 2016	30 septembre 2017	30 septembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)	T2 2018	T2 2017	Cumul 2018	Cumul 2017
Bénéfice net (perte nette)	(3 395)	1 405	(3 115)	3 449
Charges financières (produits financiers), montant net	1 269	373	1 806	1 021
Variation de la juste valeur des placements	697	(250)	1 131	(159)
Charge (recouvrement) d'impôts	(941)	487	(477)	899
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	718	546	1 339	1 120
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 508	3 982	9 049	7 169
Rémunération fondée sur des actions	312	298	506	588
Charges liées aux unités d'actions inaccessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	709	444	1 022	770
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	5 575	935	7 360	1 244
BAIIA ajusté	9 452	8 220	18 621	16 101
Charges financières, montant net	(1 269)	(373)	(1 806)	(1 021)
Impôts	941	(487)	477	(899)
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(718)	(546)	(1 339)	(1 120)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions inaccessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(2 999)	(1 409)	(4 843)	(2 449)
Bénéfice net ajusté	5 407	5 405	11 110	10 612

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2017	30 septembre 2016	30 septembre 2017	30 septembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)	T2 2018	T2 2017	Cumul 2018	Cumul 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 710	3 620	2 121	6 342
<i>Ajouter/déduire :</i>				
Dépenses d'investissement	(1 705)	(871)	(2 916)	(1 503)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	273	1 755	7 528	5 299
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	5 575	935	7 360	1 244
Flux de trésorerie disponibles ajustés	6 853	5 439	14 093	11 382

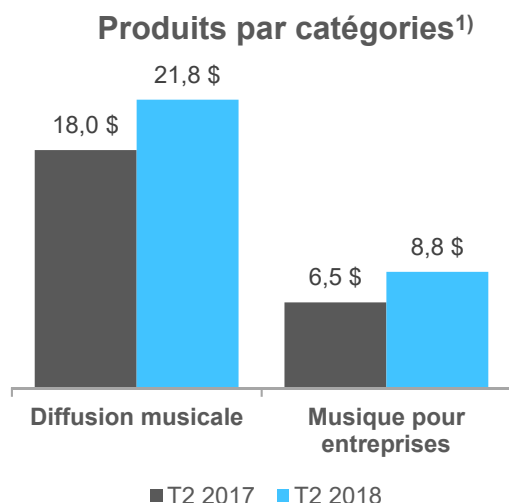
Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette.

(en milliers de dollars canadiens)	30 septembre 2017	31 mars 2017	30 septembre 2016
Facilité renouvelable	67 433	41 040	41 131
(Trésorerie et équivalents de trésorerie)	(2 188)	(5 862)	(2 617)
Dette nette	65 245	35 178	38 514

Produits

Les produits du deuxième trimestre de 2018 ont progressé de 24,7 % pour atteindre 30,6 millions de dollars, par rapport aux 24,5 millions de dollars du deuxième trimestre de 2017. Cette hausse est principalement attribuable aux acquisitions de Yokee Music et de Classica, combinées à la croissance interne des services de vidéo sur demande aux États-Unis ainsi qu'aux ventes additionnelles de musique et de matériel dans le secteur de la musique pour entreprises.

Tendances des produits par catégories



Note :
1) En millions de dollars canadiens.

Diffusion musicale

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 20,8 % ou de 3,8 millions de dollars des produits tirés de la diffusion musicale par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

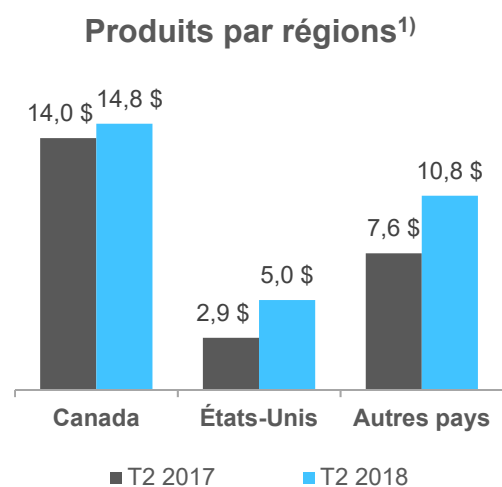
- ▲ Acquisition de Classica au cours de l'exercice 2017 et de Yokee Music et C Music en mai 2017.
- ▲ Croissance interne sur le marché américain, principalement les services de vidéo sur demande.

Musique pour entreprises

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 35,4 % ou de 2,3 millions de dollars des produits tirés de la musique pour entreprises par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de SBA et de SMA en juillet 2017.
- ▲ Croissance interne des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.

Tendances des produits par régions



Note :
1) En millions de dollars canadiens.

Canada

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 5,5 % ou de 0,8 million de dollars des produits générés au Canada par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des services d'affichage numérique.

États-Unis

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 69,6 % ou de 2,1 millions de dollars des produits générés aux États-Unis par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Apport de l'acquisition de Yokee Music et croissance interne attribuable aux services de vidéo sur demande.

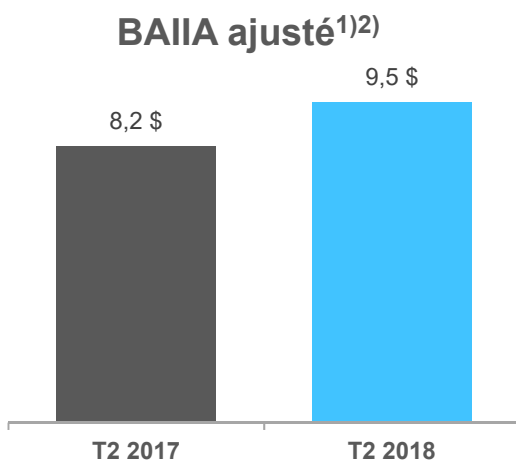
Autres pays

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 42,9 % ou de 3,2 millions de dollars des produits générés dans les autres pays par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de Classica, Yokee, SBA, SMA et C Music.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	T2 2018 % des produits	T2 2017 % des produits	Variations	Principaux facteurs
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	10 786 \$ 35,3 %	8 399 \$ 34,2 %	2 387 \$ 28,4 % ▲	Essentiellement les acquisitions et les coûts liés aux ventes de services d'installation et de matériel.
Frais de vente et de marketing	3 600 \$ 11,8 %	2 894 \$ 11,8 %	706 \$ 24,4 % ▲	Principalement les frais de vente additionnels liés aux acquisitions récentes et à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance.
Frais de technologies de l'information et de recherche et développement	3 079 \$ 10,1 %	2 190 \$ 8,9 %	889 \$ 40,6 % ▲	Essentiellement les frais de TI connexes à Yokee Music et les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir les nouvelles technologies et la croissance.
Charges générales et administratives	10 258 \$ 33,5 %	4 501 \$ 18,4 %	5 757 \$ 127,9 % ▲	Surtout l'accroissement des frais juridiques, des coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir l'expansion à l'échelle internationale et des charges administratives liées aux récentes acquisitions.
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5 226 \$ 17,1 %	4 528 \$ 18,5 %	698 \$ 15,4 % ▲	Principalement l'entrée d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions.



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Le **BAIIA ajusté** a atteint 9,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, contre 8,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017, soit une hausse de 15,0 %. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 30,9 % au deuxième trimestre de 2018, contre 33,5 % au deuxième trimestre de 2017. L'augmentation du BAIIA ajusté est d'abord attribuable aux acquisitions réalisées au cours des exercices 2017 et 2018, partiellement contrebalancées par la hausse des charges d'exploitation liées à l'expansion à l'échelle internationale. La baisse de la marge du BAIIA ajusté découle essentiellement des acquisitions récentes de Yokee Music, de SBA et de SMA, des ventes additionnelles de services d'installation et de matériel et à la modification globale des gammes de produits dont les marges sont plus modestes.

Les **coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers** consistent principalement en des coûts liés aux litiges (se reporter à la page 19) et aux coûts liés à l'intégration de nos acquisitions récentes.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières (produits financiers) a augmenté pour s'établir à 1,3 million de dollars, comparativement à un montant net de 0,4 million de dollars au deuxième trimestre de 2017. Cette hausse est principalement attribuable à la variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle ainsi qu'à la perte de change.

Variation de la juste valeur des placements

Une perte sur la juste valeur de 0,7 million de dollars a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2018, comparativement à un profit de 0,3 million de dollars au deuxième trimestre de 2017. Cette variation est imputable à la conversion en dollars américains compte tenu du cours de change plus faible.

Impôts

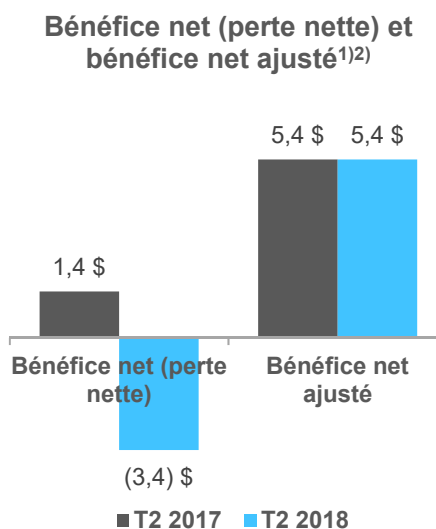
Le recouvrement d'impôts s'est élevé à 0,9 million de dollars au deuxième trimestre de 2018, en regard d'une charge d'impôts de 0,5 million de dollars au deuxième trimestre de 2017. Le taux d'impôt effectif pour le deuxième trimestre de 2018 s'est établi à 21,7 %, par rapport à 25,7 % pour le deuxième trimestre de 2017. La baisse de l'impôt effectif est principalement attribuable à la variation des différences permanentes.

Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net (perte nette) par action

La perte nette s'est chiffrée à 3,4 millions de dollars ((0,07) \$ par action) au deuxième trimestre de 2018, comparativement à un bénéfice net de 1,4 million de dollars (0,03 \$ par action) au deuxième trimestre de 2017. La diminution est principalement attribuable à l'accroissement des frais juridiques, à la hausse de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles et à la variation défavorable de la juste valeur des placements et de la contrepartie conditionnelle, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des résultats d'exploitation et le recouvrement d'impôts. Les frais juridiques sont en grande partie non récurrents et ont été encourus principalement en vue des procédures de révision inter partes pour invalider les brevets détenus par Music Choice qui sont en cause (se reporter à la page 19).

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté pour le deuxième trimestre de 2018 est demeuré inchangé par rapport à celui du deuxième trimestre de 2017 qui s'établissait à 5,4 millions de dollars (0,10 \$ par action), les frais financiers et les charges nettes d'impôt plus élevés ayant été contrebalancés par la hausse du BAIIA ajusté.



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Résultats trimestriels

Les produits ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, passant de 23,1 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2016 à 30,6 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation traduit principalement l'intégration fructueuse des acquisitions ainsi que les nouveaux contrats conclus aux États-Unis, au Canada et dans les autres pays. Le recul consécutif des produits au premier et au deuxième trimestres de 2017 par rapport au quatrième trimestre de 2016 s'explique essentiellement par une diminution des produits non récurrents provenant des activités de diffusion musicale et de l'incidence défavorable du change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Le BAIIA ajusté a progressé, passant de 8,0 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2016 à 9,5 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'intégration fructueuse des acquisitions et aux nouvelles ententes. Le recul du BAIIA ajusté au premier trimestre de 2017 par rapport au quatrième trimestre de 2016 s'explique essentiellement par une diminution des produits non récurrents provenant des activités de diffusion musicale, par des coûts marginaux liés aux acquisitions et par l'incidence défavorable du change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Le bénéfice net (la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres et est passé d'un bénéfice net de 3,2 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2016 à une perte nette de 3,4 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2018. Au quatrième trimestre de 2016, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt à la constatation d'actifs d'impôt différé qui se rapportent à des pertes fiscales de filiales à l'étranger de 3,4 millions de dollars, contrebalancés par une perte sur la juste valeur des placements de 1,1 million de dollars relative au cours de change défavorable entre le dollar canadien et le dollar américain. Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt à la constatation d'actifs d'impôt différé se rapportant à des pertes fiscales de filiales à l'étranger de 5,1 millions de dollars. Au premier trimestre de 2018, la baisse du bénéfice net est principalement attribuable à des frais juridiques et une charge d'amortissement des immobilisations incorporelles plus élevés en raison des acquisitions. Au deuxième trimestre de 2018, la perte nette est principalement attribuable à des frais juridiques et à des charges financières plus élevés, contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôts.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

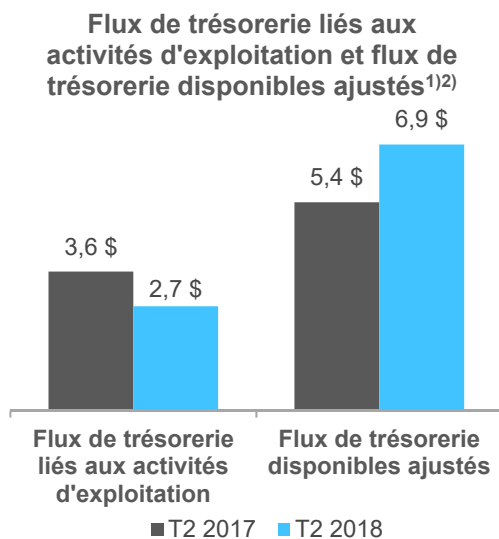
(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	Trimestres clos les							
	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016	31 déc. 2015
	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2016
Produits par catégorie								
Diffusion musicale	21 751	21 824	19 708	19 295	18 009	17 888	19 425	17 013
Musique pour entreprises	8 828	7 354	6 794	6 630	6 518	6 659	6 233	6 076
Total des produits	30 579	29 178	26 502	25 925	24 527	24 547	25 658	23 089
Produits par région								
Canada	14 819	14 527	14 000	14 004	14 045	14 077	13 500	13 759
International ¹⁾	15 760	14 651	12 502	11 921	10 482	10 470	12 158	9 330
Total des produits	30 579	29 178	26 502	25 925	24 527	24 547	25 658	23 089
Produits récurrents	26 175	25 010	22 683	21 944	21 584	21 401	21 860	19 699
Produits récurrents en pourcentage du total des produits	85,6 %	85,7 %	85,6 %	84,6 %	88,0 %	87,2 %	83,7 %	85,3 %
BAIIA ajusté	9 452	9 169	9 046	8 717	8 220	7 881	8 219	8 009
Bénéfice net (perte nette)	(3 395)	280	4 608	2 660	1 405	2 044	3 247	3 169
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	(0,07)	0,01	0,09	0,05	0,03	0,04	0,06	0,06
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué	(0,07)	0,01	0,09	0,05	0,03	0,04	0,06	0,06
Bénéfice net ajusté	5 407	5 703	10 534	6 164	5 405	5 207	7 135	6 194
Bénéfice net ajusté par action – de base	0,10	0,11	0,21	0,12	0,11	0,10	0,14	0,12
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,10	0,11	0,20	0,12	0,10	0,10	0,14	0,12

Note : 1) Le poste « International » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les							
	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016	31 déc. 2015
	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2016
Bénéfice net (perte nette)	(3 395)	280	4 608	2 660	1 405	2 044	3 247	3 169
Charges financières (produits financiers), montant net	1 269	537	1 006	9	373	648	836	(810)
Variation de la juste valeur des placements	697	434	334	(583)	(250)	91	1 113	(646)
Charge (recouvrement) d'impôts	(941)	464	(5 201)	706	487	412	(1 428)	920
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	718	621	724	574	546	574	594	609
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 508	4 541	3 895	3 686	3 982	3 187	2 624	3 443
Rémunération fondée sur des actions	312	194	372	372	298	290	390	369
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	709	313	688	550	444	326	319	227
Frais liés au PAPE et obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	–	–	–	–	–	–	21	–
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	5 575	1 785	2 620	743	935	309	503	728
BAIIA ajusté	9 452	9 169	9 046	8 717	8 220	7 881	8 219	8 009
Charges financières (produits financiers), montant net	(1 269)	(537)	(1 006)	(9)	(373)	(648)	(836)	810
Charge (recouvrement) d'impôts	941	(464)	5 201	(706)	(487)	(412)	1 428	(920)
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(718)	(621)	(724)	(574)	(546)	(574)	(594)	(609)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux frais liés au PAPE et à l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(2 999)	(1 844)	(1 983)	(1 264)	(1 409)	(1 040)	(1 082)	(1 096)
Bénéfice net ajusté	5 407	5 703	10 534	6 164	5 405	5 207	7 135	6 194

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2017 ET 2016



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 2,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, comparativement à des entrées de trésorerie de 3,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017. La baisse est attribuable avant tout à la progression des charges générales et administratives. Cette diminution a été neutralisée en partie par la baisse des impôts payés et la hausse des résultats d'exploitation.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés se sont élevés à 6,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 5,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté et à la baisse des impôts payés, facteurs qui ont été compensés en partie par la hausse des pertes de change et des dépenses d'investissement.

Activités de financement

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 6,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, comparativement à des sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 2,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017. La variation nette de 9,2 millions de dollars tient essentiellement à la hausse de la facilité de crédit renouvelable pour les acquisitions de SBA et de SMA, contrée par la diminution du remboursement d'autres crédettes.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 10,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 1,9 million de dollars au deuxième trimestre de 2017. La variation nette de 8,5 millions de dollars est imputable surtout aux acquisitions de SBA et de SMA au deuxième trimestre de 2018.

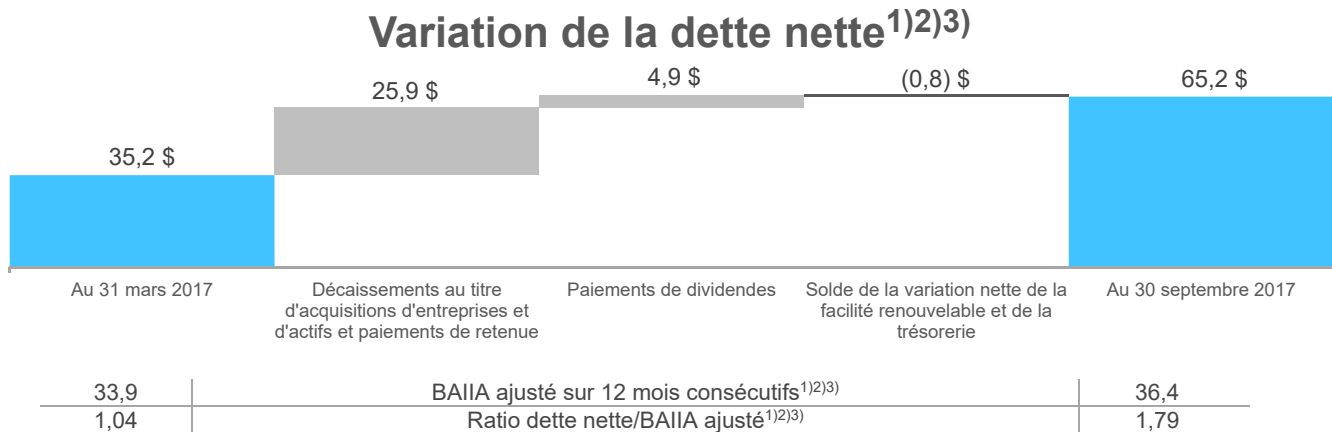
Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location de bureaux, les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit, sa licence de diffusion et ses engagements relatifs aux redevances de droits d'auteur. Il n'y a eu aucune modification importante à ces obligations depuis le 31 mars 2017, à l'exception des obligations liées à la location de bureaux.

Contrat de location simple

Le 9 mai 2016, la société a signé une lettre d'intention visant le renouvellement de son contrat de location et l'ajout d'une superficie additionnelle dans le nouvel immeuble en construction situé au 99, rue Prince, à Montréal, dont la date de commencement est le 1^{er} juillet 2017. Le renouvellement du contrat est pour une période de cinq ans et une option de prolongation de cinq ans supplémentaires est prévue. Au 30 septembre 2017, l'engagement restant estimé aux termes du contrat de location simple visant ces locaux s'élève à 6,8 millions de dollars.

Le tableau qui suit résume la variation nette de la dette nette au cours du semestre clos le 30 septembre 2017, avec les ratios correspondants :



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS, aux pages 2 et 7.
- 3) Le BAIIA ajusté est calculé sur les 12 derniers mois pour le calcul du ratio dette nette/BAIIA ajusté.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour le semestre clos le 30 septembre 2017 :

(en milliers de dollars canadiens)	30 sept. 2017	31 mars 2017	Variations	Principaux facteurs
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>	32 685 \$	27 020 \$	5 665 \$ ▲	Les débiteurs liés aux acquisitions et aux ventes additionnelles du secteur de la diffusion musicale aux États-Unis et du secteur de la musique pour entreprises au Canada.
<i>Immobilisations incorporelles</i>	57 191 \$	49 519 \$	7 672 \$ ▲	Principalement la comptabilisation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, contrebalancée par l'amortissement de la période à l'étude.
<i>Goodwill</i>	82 206 \$	68 788 \$	13 418 \$ ▲	Le goodwill résultant des acquisitions de SMA, de Yokee Music, de SBA et de C Music.
<i>Créditeurs et charges à payer</i>	33 541 \$	29 783 \$	3 758 \$ ▲	Surtout les créditeurs découlant des acquisitions et le calendrier de paiements aux fournisseurs.
<i>Facilité renouvelable</i>	67 433 \$	41 040 \$	26 393 \$ ▲	Essentiellement les acquisitions, le dividende trimestriel et les paiements de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises.
<i>Contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, y compris la partie courante</i>	22 243 \$	18 801 \$	3 442 \$ ▲	Principalement la comptabilisation de la contrepartie conditionnelle pour Yokee Music, SMA et C Music, contrée par la contrepartie conditionnelle payée pour Digital Music Distribution Pty Ltd. et Telefonica On the Spot.

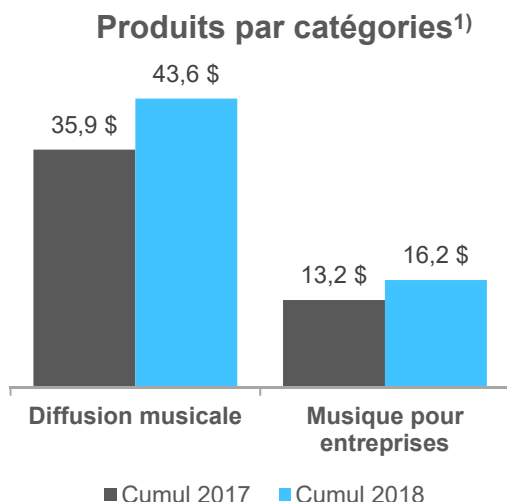
RÉSULTATS FINANCIERS

POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 septembre 2017 et 2016

Produits

Les produits du premier semestre de l'exercice 2018 (« cumul 2018 ») ont progressé de 21,8 % pour atteindre 59,8 millions de dollars, par rapport aux 49,1 millions de dollars du premier semestre de l'exercice 2017 (« cumul 2017 »). Cette hausse est principalement attribuable aux acquisitions de Yokee Music et de Classica, combinées à la croissance des services de vidéo sur demande aux États-Unis ainsi qu'aux ventes additionnelles de produits et services musicaux et de matériel dans le secteur de la musique pour entreprises.

Tendances des produits par catégories



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Diffusion musicale

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 21,4 % ou 7,7 millions de dollars des produits tirés de la diffusion musicale par rapport au premier semestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

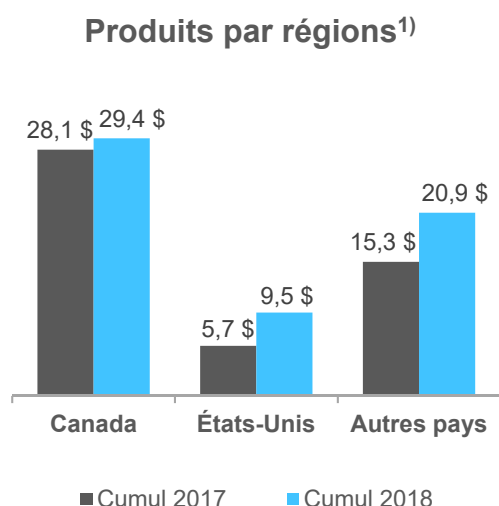
- ▲ Acquisitions de Classica au cours de l'exercice 2017 et de Yokee Music et de C Music en mai 2017.
- ▲ Croissance interne sur le marché américain, principalement les services de vidéo sur demande.

Musique pour entreprises

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 22,8 % ou de 3,0 millions de dollars des produits tirés de la musique pour entreprises par rapport au premier semestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisitions de SBA et de SMA.
- ▲ Croissance interne des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.

Tendances des produits par régions



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Canada

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 4,4 % ou de 1,3 million de dollars des produits générés au Canada par rapport au premier semestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des services d'affichage numérique.

États-Unis

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 67,4 % ou 3,8 millions de dollars des produits générés aux États-Unis par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Apport de l'acquisition de Yokee Music et croissance interne attribuable aux services de vidéo sur demande.

Autres pays

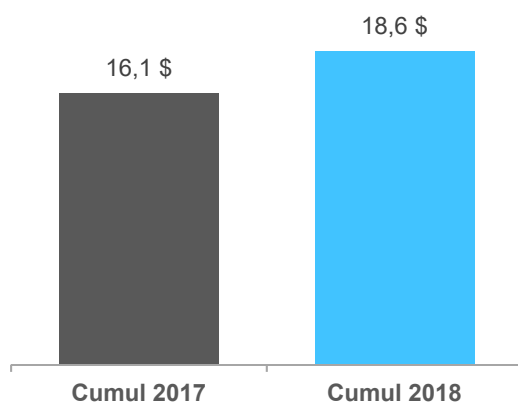
Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 36,9 % ou de 5,6 millions de dollars des produits générés dans les autres pays par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisitions de Classica, de Yokee, de SBA, de SMA et de C Music.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	T2 2018 (cumul) % des produits	T2 2017 (cumul) % des produits	Variations (cumul)	Principaux facteurs
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	21 047 \$ 35,2 %	17 140 \$ 34,9 %	3 907 \$ 22,8 %	▲ Essentiellement les acquisitions et les coûts liés aux ventes de services d'installation et de matériel.
Frais de vente et de marketing	7 165 \$ 12,0 %	5 913 \$ 12,0 %	1 252 \$ 21,2 %	▲ Principalement les frais de vente additionnels liés aux acquisitions récentes et à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance.
Frais de technologies de l'information et de recherche et développement	6 057 \$ 10,1 %	4 539 \$ 9,2 %	1 518 \$ 33,4 %	▲ Essentiellement les frais de TI connexes à Yokee Music et les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir les nouvelles technologies et la croissance.
Charges générales et administratives	15 755 \$ 26,4 %	7 983 \$ 16,3 %	7 772 \$ 97,4 %	▲ Surtout l'accroissement des frais juridiques, des coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir l'expansion à l'échelle internationale et des charges administratives liées aux récentes acquisitions.
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	10 388 \$ 17,4 %	8 289 \$ 16,9 %	2 099 \$ 25,3 %	▲ Principalement l'entrée d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions.

BAIIA ajusté¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Le **BAIIA ajusté** a atteint 18,6 millions de dollars au premier semestre de 2018, contre 16,1 millions de dollars au premier semestre de 2017, soit une hausse de 15,7 %. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 31,2 % au premier semestre de 2018, contre 32,8 % au premier semestre de 2017. L'augmentation du BAIIA ajusté est d'abord attribuable aux acquisitions réalisées au cours des exercices 2017 et 2018, partiellement contrebalancées par la hausse des charges d'exploitation liées à l'expansion à l'échelle internationale. La baisse de la marge du BAIIA ajusté découle essentiellement des acquisitions récentes de Yokee Music, de SBA et de SMA, des ventes additionnelles de services d'installation et de matériel et de la modification globale des gammes de produits dont les marges sont plus modestes.

Les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers consistent principalement en des coûts liés aux litiges (se reporter à la page 19) et aux coûts liés à l'intégration de nos acquisitions récentes.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières (produits financiers) a augmenté pour s'établir à 1,8 million de dollars, comparativement à un montant net de 1,0 million de dollars au premier semestre de 2017. Cette hausse est principalement attribuable à la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, neutralisée en partie par le profit de change.

Variation de la juste valeur des placements

Une perte de 1,1 million de dollars a été comptabilisée au premier semestre de 2018, comparativement à un profit de 0,2 million de dollars pour le premier semestre de 2017. Cette variation est imputable à la conversion à partir des dollars américains compte tenu du cours de change plus faible.

Impôts

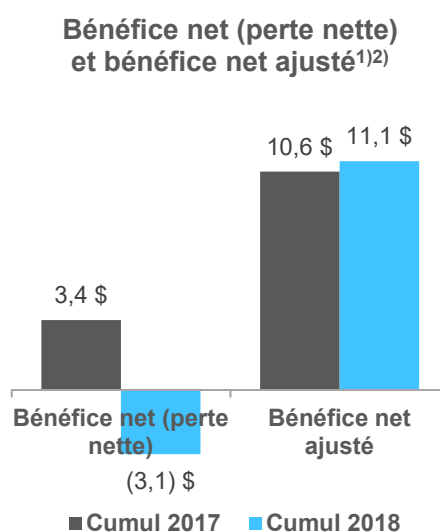
Le recouvrement d'impôts s'est élevé à 0,5 million de dollars au premier semestre de 2018, en regard d'une charge d'impôts de 0,9 million de dollars au premier semestre de 2017. Le taux d'impôt effectif pour le premier semestre de 2018 s'est établi à 13,3 %, par rapport à 20,7 % pour le premier semestre de 2017. La baisse de l'impôt effectif est principalement attribuable à la variation des différences permanentes.

Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net (perte nette) par action

La perte nette s'est chiffrée à 3,1 millions de dollars ((0,06) \$ par action) au premier semestre de 2018, comparativement à un bénéfice net de 3,4 millions de dollars (0,07 \$ par action) au premier semestre de 2017. La diminution est principalement attribuable à l'accroissement des frais juridiques, à la hausse de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles et de la variation défavorable de la juste valeur des placements et de la contrepartie conditionnelle, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des résultats d'exploitation et le recouvrement d'impôts. Les frais juridiques sont en grande partie non récurrents et ont été encourus principalement en vue des procédures de révision inter partes pour invalider les brevets détenus par Music Choice qui sont en cause (se reporter à la page 19).

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté pour le premier semestre de 2018 s'est établi à 11,1 millions de dollars (0,21 \$ par action), en hausse comparativement au bénéfice net ajusté de 10,6 millions de dollars (0,21 \$ par action) pour le premier semestre de 2017. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté et au recouvrement d'impôts, facteurs contrebalancés par l'augmentation du montant net des charges financières.

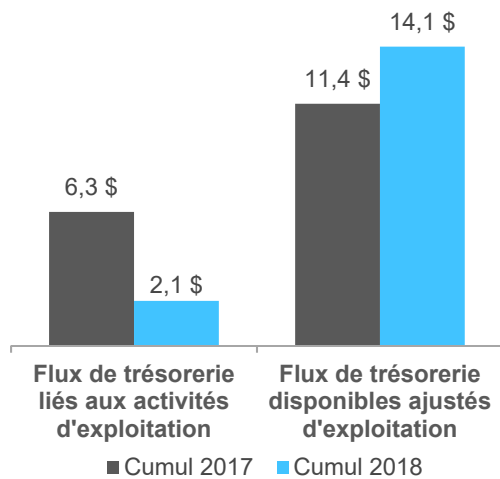


Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2017 ET 2016

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 2,1 millions de dollars au premier semestre de 2018, comparativement à des entrées de 6,3 millions de dollars au premier semestre de 2017. La baisse est attribuable avant tout à la variation négative nette des éléments du fonds de roulement associée à la hausse des créances clients, des dettes fournisseurs payées et des autres actifs courants, ainsi qu'à l'augmentation des charges générales et administratives. Cette diminution a été neutralisée en partie par la baisse des impôts payés et la hausse des résultats d'exploitation.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés se sont élevés à 14,1 millions de dollars au premier semestre de 2018, comparativement à 11,4 millions de dollars pour le premier semestre de 2017. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté, au profit de change et au recouvrement d'impôts, facteurs qui ont été contrés en partie par la hausse des dépenses d'investissement.

Activités de financement

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 16,8 millions de dollars au premier semestre de 2018, comparativement à 0,1 million de dollars pour le premier semestre de 2017. La variation nette de 16,7 millions de dollars tient essentiellement à l'utilisation accrue de la facilité renouvelable pour les acquisitions de Yokee Music, de C Music, de SBA et de SMA, contrée par le paiement de dividendes et la contrepartie conditionnelle versée pour Digital Music Distribution Pty Ltd. et Telefonica – On the spot ainsi que par le solde à payer sur l'acquisition de NüMedia.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 22,6 millions de dollars au premier semestre de 2018, comparativement à 7,0 millions de dollars pour le premier semestre de 2017. La variation nette de 15,6 millions de dollars est imputable surtout aux acquisitions de Yokee Music, de C Music, de SBA et de SMA.

Litiges opposant la société à Music Choice

Music Choice c. Stingray

Music Choice a déposé sa plainte initiale contre la société le 6 juin 2016, alléguant la violation de quatre brevets américains, soit les brevets américains 8,769,602, 9,357,245, 7,320,025 et 9,351,045. Le 12 août 2016, Music Choice a déposé sa première plainte modifiée, laquelle ajoutait un cinquième brevet américain, soit le brevet américain 9414121. La société a déposé sa réponse à la plainte initiale (y compris ses demandes reconventionnelles) le 30 août 2016, faisant valoir, entre autres, des défenses et demandes reconventionnelles de non-violation et de non-recevabilité. Le 2 septembre 2016, Music Choice a déposé sa deuxième plainte modifiée, ajoutant Stingray Music USA Inc. (« SMU ») à titre de défendeur, et la société et SMU ont déposé leurs réponses et demandes reconventionnelles les 23 septembre et 4 octobre 2016, respectivement. Depuis le début de l'affaire, les parties ont conjointement préparé et déposé auprès de la Cour une ordonnance de réglementation des rôles, une ordonnance préventive et une ordonnance visant l'information stockée électroniquement. Music Choice a par ailleurs déposé son argumentation quant à la violation des brevets le 12 septembre 2016, les parties ont échangé les renseignements initiaux, et la société a déposé son argumentation de non-recevabilité le 28 novembre 2016. Le 27 mars 2017, la société a déposé une requête de jugement sur les actes de procédures au motif que les brevets mentionnés ne sont pas recevables pour cause de manque de nouveauté et d'inventivité en vertu du titre 35, paragraphe 101, du US Code. Les parties ont échangé des argumentations modifiées quant à la violation des brevets et à la non-recevabilité le 28 avril 2017. De plus, le 14 novembre 2016, la société a déposé une réponse et des demandes reconventionnelles modifiées qui incluaient des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable fondée sur l'omission de David Del Beccaro (et des autres inventeurs) de présenter un produit offert par Music Choice Europe aux environs de 2001 au bureau des brevets et sur les fausses déclarations au bureau des brevets indiquant qu'ils sont les véritables inventeurs des brevets faisant l'objet du litige. Music Choice a présenté une requête visant le rejet des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable de la société, à laquelle la société s'est opposée le 4 janvier 2017. Le 3 mai 2017, le juge chargé de l'affaire a émis un rapport et une recommandation rejetant la requête et le 6 septembre 2017, le tribunal a adopté le rapport et rejeté la requête de Music Choice. Le 6 juillet 2017, le tribunal a émis une ordonnance de type Markman interprétant certains termes des brevets mentionnés. Le 14 septembre 2017, Music Choice a abandonné sa plainte relative à l'un des cinq brevets faisant l'objet du litige (le brevet américain 8,769,602). Le 17 octobre 2017, la société a déposé une demande d'ajournement de la date du procès et des autres échéances de la procédure, dans la mesure où le PTAB a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard de trois des quatre brevets faisant l'objet du litige. Le 27 octobre 2017, le PTAB a commandé une révision inter partes à l'égard du quatrième brevet en litige, et le 30 octobre 2017, la société a déposé une requête pour suspension du litige dans l'attente du résultat des révisions inter partes. L'audience de la requête pour suspension est prévue pour le 21 novembre 2017. Le 2 novembre 2017, la Cour a accueilli la demande d'ajournement de la société et annulé la date de procès du 5 février 2018 et toutes les autres échéances des procédures en cours en attendant l'audience de la requête pour suspension. La communication préalable de la preuve est terminée et le travail d'enquête des experts a commencé. Aucune date de procès n'est pour le moment fixée.

Stingray c. Music Choice

SMU a déposé sa plainte le 30 août 2016, alléguant la concurrence déloyale aux termes de la Federal Lanham Act, la diffamation, la diffamation commerciale, la conduite délictuelle et la concurrence déloyale aux termes de la *common law* découlant d'une présentation fallacieuse de faits par Music Choice à l'égard de la nature, des caractéristiques et des qualités de la SMU et de ses produits et services aux clients actuels et potentiels de SMU, dans le but de nuire à la relation de SMU avec ses clients et à ses activités en général. Le 17 octobre 2016, Music Choice a déposé une demande de non-lieu en se fondant sur le fait que les plaintes de SMU sont forcloses. En réponse, le 3 novembre 2016, SMU a déposé une plainte modifiée, à la suite de quoi (le 7 décembre 2016), Music Choice a présenté une requête pour rejeter uniquement les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État. Music Choice a également présenté une requête pour transférer l'affaire à la Cour du district Est de la Pennsylvanie. Le 4 janvier 2017, SMU s'est opposée aux deux requêtes. Par ailleurs, SMU a présenté une requête afin de consolider l'affaire avec celle de Music Choice concernant la violation des brevets.

Le 16 mars 2017, la Cour a rejeté la requête de changement de lieu de procès de Music Choice et a accueilli la requête de consolidation présentée par SMU, ordonnant que cette poursuite soit consolidée pour toutes les questions préalables au procès avec la poursuite *Music Choice c. Stingray*. La requête de Music Choice de rejeter les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État demeure en instance. Le 30 mars 2017, Music Choice a déposé sa réponse à la plainte de SMU (sauf en ce qui concerne les prétentions quant aux lois en vigueur dans l'État, qui demeurent assujetties à sa requête en instance de rejet) et a fait valoir une demande reconventionnelle contre SMU et la société. La demande reconventionnelle de Music Choice allègue que les entités Stingray ont fait un usage abusif de données confidentielles de Music Choice en violation de différents accords de non-divulgaration. Ces accords de non-divulgaration ont résulté de discussions tenues entre les parties concernant l'acquisition éventuelle de Music Choice par la société. Les entités de la société ont déposé une réponse à la demande reconventionnelle le 28 avril 2017, niant les allégations et faisant valoir différentes défenses affirmatives, notamment que Music Choice avait agi de manière frauduleuse et de mauvaise foi en ce qui concerne les accords de non-divulgaration. La communication préalable de la preuve est terminée et le travail d'enquête des experts a commencé. La date de procès est actuellement prévue pour le 5 février 2018.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

Entre le 2 mai 2017 et le 10 mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (collectivement, les « opposants »), ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des services sonores payants pour la période 2007-2016. La SOCAN et Ré:Sonne (collectivement, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l'avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo. La Commission du droit d'auteur du Canada mènera ses délibérations, et la société s'attend à ce qu'une décision soit rendue dans environ 18 mois à 36 mois selon l'expérience passée et la complexité des procédures.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel clé.

La rémunération des principaux dirigeants et administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 sept. 2017 T2 2018	Trimestre clos le 30 sept. 2016 T2 2017	Semestre clos le 30 sept. 2017 Cumul 2018	Semestre clos le 30 sept. 2016 Cumul 2017
Avantages du personnel à court terme	1 213	890	2 148	1 671
Rémunération fondée sur des actions	233	207	392	367
Unités d'actions incessibles et unités d'actions attribuées en fonction de la performance	148	45	229	92
Unités d'actions différées	427	223	551	339
	2 021	1 365	3 320	2 469

Arrangements hors bilan

La société n'a aucun arrangement hors bilan autre que des contrats de location simple (lesquels ont été présentés à la rubrique *Obligations contractuelles*) qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	8 novembre 2017	30 septembre 2017
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	39 565 888	34 730 488
Actions à droit de vote subalterne variable	400 539	335 739
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	16 294 285
	56 260 712	51 360 512
<i>Options sur actions en circulation</i>		
Options sur actions	2 016 280	2 016 280

La société a établi un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, un nombre d'actions égal à 10 % des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation ont été réservées aux fins d'émission. Au deuxième trimestre de 2018, 21 008 options ont été attribuées à des employés admissibles, sous réserve des critères d'acquisition fondés sur le nombre d'années de service, soit de 4 ans.

Facteurs de risques financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires et le rapport de gestion ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2017. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Facteurs de risque

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique *Facteurs de risque* de la notice annuelle de la société datée du 8 juin 2017. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Modifications comptables futures

Pour obtenir de l'information sur les modifications comptables futures, il y a lieu de se reporter à la page 41 des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information

Le « contrôle interne à l'égard de l'information financière » (CIIF) est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

La direction de la société, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, ont conçu le CIIF pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la conformité des états financiers destinés au public avec les IFRS et le cadre COSO 2013. Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de divulguer dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Aucun changement ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu au cours de la période considérée.

L'évaluation et la conclusion de la direction concernant la conception du CIIF de la société au 9 novembre 2017 ne tenait pas compte des contrôles et procédures liés aux activités de Classica GmbH, de Think Inside the Box (Nature Vision), de C Music Entertainment Ltd., Yokee Music LTD., Satellite Music Australia PTY Ltd. et SBA Music PTY Ltd. acquises au cours des exercices 2017 et 2018. En effet, la société s'est prévalu de la disposition 3.3 (1)b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure ces acquisitions du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Événements postérieurs à la clôture

Financement par voie de prise ferme

Le 10 octobre 2017, la société a conclu une convention avec un consortium de preneurs fermes selon laquelle les preneurs fermes ont convenu de faire l'acquisition, par voie de prise ferme, de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne de la société au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40 002 \$ et un produit net de 38 402 \$. Le 7 novembre 2017, les preneurs fermes ont exercé une partie de leur option de surallocation et ont acquis 552 200 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 9,20 \$ pour un produit brut de 5 080 \$ et un produit net de 4 877 \$.

Dividende

La politique de la société en matière de dividendes est assujettie au pouvoir discrétionnaire du conseil d'administration et peut varier en fonction notamment des flux de trésorerie disponibles, des résultats d'exploitation, de la situation financière, des perspectives de croissance ou de tout autre facteur que le conseil d'administration juge pertinent.

Le 8 novembre 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple, dividende qui sera payable le 15 décembre 2017 ou vers cette date aux actionnaires inscrits en date du 30 novembre 2017.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site Web www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

États consolidés du résultat global

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		Trimestres clos les		Semestres clos les	
(non audité)	Note	30 septembre 2017	30 septembre 2016	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Produits		30 579 \$	24 527 \$	59 757 \$	49 074 \$
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu		10 786	8 399	21 047	17 140
Frais de vente et de marketing		3 600	2 894	7 165	5 913
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information		3 079	2 190	6 057	4 539
Charges générales et administratives		10 258	4 501	15 755	7 983
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5, 7	5 226	4 528	10 388	8 289
Charges financières (produits financiers), montant net	6	1 269	373	1 806	1 021
Variation de la juste valeur des placements	12	697	(250)	1 131	(159)
Bénéfice (perte) avant impôts		(4 336)	1 892	(3 592)	4 348
Impôts (recouvrement)		(941)	487	(477)	899
Bénéfice net (perte nette)		(3 395) \$	1 405 \$	(3 115) \$	3 449 \$
Bénéfice net (perte nette) par action – de base		(0,07)	0,03	(0,06)	0,07
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué		(0,07)	0,03	(0,06)	0,07
Nombre moyen pondéré d'actions – de base		51 335 589	51 225 061	51 331 003	51 173 350
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué		51 889 726	51 609 310	51 874 114	51 320 504
Résultat global					
Bénéfice net (perte nette)		(3 395) \$	1 405 \$	(3 115) \$	3 449 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts					
<i>Éléments pouvant être reclassés en résultat net</i>					
Écarts de change à la conversion des comptes des établissements à l'étranger		(1 840)	1 140	(1 584)	321
Total des autres éléments du résultat global		(1 840)	1 140	(1 584)	321
Résultat global total		(5 235) \$	2 545 \$	(4 699) \$	3 770 \$

Le bénéfice net est entièrement attribuable aux actionnaires.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés de la situation financière

30 septembre 2017 et 31 mars 2017

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Note	30 septembre 2017	31 mars 2017
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 188 \$	5 862 \$
Créances clients et autres débiteurs		32 685	27 020
Crédits d'impôt à la recherche et au développement		896	486
Impôts à recevoir		2 582	1 212
Stocks		1 401	1 233
Autres actifs courants		6 199	4 780
		45 951	40 593
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	6 822	5 336
Immobilisations incorporelles	7	57 191	49 519
Goodwill	7	82 206	68 788
Placements	12	16 220	17 351
Placement dans une coentreprise		776	738
Autres actifs non courants		979	954
Actifs d'impôt différé		10 881	12 225
Total des actifs		221 026 \$	195 504 \$

Passifs et capitaux propres

Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		33 541 \$	29 783 \$
Produits différés		468	1 094
Autres créditeurs courants	8	8 655	9 498
Impôts à payer		1 599	1 396
		44 263	41 771
Passifs non courants			
Facilité renouvelable		67 433	41 040
Autres créditeurs	8	16 827	13 040
Passifs d'impôt différé		6 590	4 705
Total des passifs		135 113	100 556
Capitaux propres			
Capital social	9	102 858	102 700
Surplus d'apport		3 286	2 872
Déficit		(18 322)	(10 299)
Cumul des autres éléments du résultat global		(1 909)	(325)
Total des capitaux propres		85 913	94 948
Total du passif et des capitaux propres		221 026 \$	195 504 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Approuvé par le conseil d'administration,
(signé) Eric Boyko, administrateur

(signé) Pascal Tremblay, administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

Semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions) (non audité)	Capital social		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant				
Solde au 31 mars 2016	51 107 975	102 040 \$	2 196 \$	(14 646)\$	804 \$	90 394 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 9)	201 791	621	(365)	–	–	256
Dividendes	–	–	–	(2 052)	–	(2 052)
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	–	–	461	–	–	461
Bénéfice net	–	–	–	3 449	–	3 449
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	321	321
Solde au 30 septembre 2016	51 309 766	102 661 \$	2 292 \$	(13 249)\$	1 125 \$	92 829 \$
Solde au 31 mars 2017	51 326 366	102 700 \$	2 872 \$	(10 299)\$	(325)\$	94 948 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 9)	34 146	158	(60)	–	–	98
Dividendes	–	–	–	(4 877)	–	(4 877)
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	–	–	474	–	–	474
Perte nette	–	–	–	(3 115)	–	(3 115)
Autres éléments du résultat global	–	–	–	(31)	(1 584)	(1 615)
Solde au 30 septembre 2017	51 360 512	102 858 \$	3 286 \$	(18 322)\$	(1 909)\$	85 913 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres clos les		Semestres clos les	
		30 septembre 2017	30 septembre 2016	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Activités d'exploitation					
Bénéfice net (perte nette)		(3 395) \$	1 405 \$	(3 115) \$	3 449 \$
Ajustements visant ce qui suit :					
Rémunération fondée sur des actions		312	397	506	588
Charge liée aux unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	11	282	221	471	431
Charge liée aux unités d'actions différées	11, 13	427	223	551	339
Amortissement et cession d'immobilisations corporelles	7	718	546	1 339	1 120
Amortissement d'immobilisations incorporelles	7	4 508	3 982	9 049	7 169
Amortissement et radiation de coûts de financement	6	50	25	67	50
Autres charges financières	6	522	316	854	592
Variation de la juste valeur des placements	12	697	(250)	1 131	(159)
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	6, 12	240	(32)	747	(100)
Charge de désactualisation sur le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	6, 12	90	–	180	–
Charge de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	6	66	78	131	155
Quote-part des résultats d'une coentreprise		(15)	(15)	(38)	(45)
Charge d'impôts		(941)	487	(477)	899
Intérêts payés		(549)	(310)	(845)	(570)
Impôts payés		(29)	(1 698)	(902)	(2 277)
		2 983	5 375	9 649	11 641
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation					
	10	(273)	(1 755)	(7 528)	(5 299)
		2 710	3 620	2 121	6 342
Activités de financement					
Augmentation de la facilité renouvelable		9 313	618	26 393	6 096
Paiement du dividende		(2 567)	(2 052)	(4 877)	(3 841)
Produit de l'exercice d'options sur actions		98	178	98	256
Remboursement d'autres crédateurs	12	(91)	(1 102)	(4 771)	(2 349)
Autres		–	(1)	–	(45)
		6 753	(2 359)	16 843	117
Activités d'investissement					
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	3	(8 722)	–	(19 722)	(1 540)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(705)	(526)	(1 512)	(1 106)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(1 000)	(1 345)	(1 404)	(4 397)
		(10 427)	(1 871)	(22 638)	(7 043)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie					
		(964)	(610)	(3 674)	(584)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période					
		3 152	3 227	5 862	3 201
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période					
		2 188 \$	2 617 \$	2 188 \$	2 617 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

1. Principaux changements et faits saillants

Les événements et transactions indiqués ci-après ont particulièrement touché la situation financière et la performance consolidées intermédiaires de Groupe Stingray Digital Inc. (la « société ») au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017.

- Le 31 juillet 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition et l'exploitation de Satellite Music Australia PTY Ltd., une filiale de Macquarie Media Operations PTY Limited et un important fournisseur australien de solutions multimédias en magasin desservant plus de 2 200 emplacements pour une contrepartie totale de 6 167 \$ AU (6 154 \$ CA). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 8).
- Le 31 juillet 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition et l'exploitation de SBA Music PTY Ltd., un important fournisseur australien de solutions multimédias en magasin riche d'une expertise de plus de 20 ans à titre de fournisseur de musique de fond pour une contrepartie totale de 4 000 \$ AU (3 948 \$ CA). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7) et d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7).
- Le 26 mai 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition et l'exploitation de C Music TV, une chaîne télévisée de vidéoclips de musique classique et de bandes sonores pour une contrepartie totale de 3 820 £ (6 612 \$ CA). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 8).
- Le 8 mai 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition de Yokee Music LTD., fournisseur israélien de trois applications sociales axées sur la musique, soit Yokee, Yokee Guitar et Yokee Piano, pour une contrepartie totale de 9 436 \$ US (12 533 \$ CA). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 8).

2. Événements postérieurs à la clôture

Financement par voie d'acquisition ferme

Le 24 octobre 2017, la société a réalisé un placement par voie de prise ferme visant un total de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de la société au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40 002 \$ et un produit net de 38 402 \$. Le 7 novembre 2017, les preneurs fermes ont exercé une partie de leur option de surallocation et ont acquis 552 200 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 9,20 \$ pour un produit brut de 5 080 \$ et un produit net de 4 877 \$.

Dividende

Le 8 novembre 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple qui sera payable le 15 décembre 2017 ou vers cette date aux actionnaires inscrits en date du 30 novembre 2017.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

3. Acquisitions d'entreprises

Semestre clos le 30 septembre 2017

Satellite Music Australia PTY Ltd.

Le 31 juillet 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Satellite Music Australia Ltd. (« SMA ») pour une contrepartie totale de 6 167 \$ AU (6 154 \$ CA). SMA est un fournisseur australien de solutions multimédias en magasin. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 4 941 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 555 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie fixe de 900 \$ AU (898 \$ CA) à l'atteinte de certaines cibles de produits dans les 12 à 18 prochains mois, périodes qui prendront fin en juillet 2018 et en janvier 2019, respectivement. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de SMA pour la période close le 30 septembre 2017 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 30 septembre 2017 se sont établis à 539 \$ et le bénéfice net, à 1 \$. Si cette acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 1 590 \$ et le bénéfice net, de 4 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 \$
Créances clients	555
Autres actifs courants	43
Immobilisations corporelles	9
Immobilisations incorporelles	1 115
Goodwill	4 941
Actifs d'impôt différé	46
	6 729
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	240
Passifs d'impôt différé	335
	575
Actifs nets acquis à la juste valeur	6 154 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	4 989
Ajustement du fonds de roulement à payer	404
Contrepartie conditionnelle	761
	6 154 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

SBA Music PTY Ltd.

Le 31 juillet 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de SBA Music PTY Ltd. (« SBA ») pour une contrepartie totale de 4 000 \$ AU (3 948 \$ CA). SBA est un fournisseur australien de solutions multimédias en magasin. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 2 974 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 25 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut.

Les résultats de l'acquisition de SBA pour la période close le 30 septembre 2017 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 30 septembre 2017 se sont établis à 392 \$ et la perte nette, à 1 \$. Si cette acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 1 155 \$ et la perte nette, de 4 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	195 \$
Créances clients	25
Autres actifs courants	90
Immobilisations corporelles	38
Immobilisations incorporelles	1 155
Goodwill	2 974
	4 477
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	183
Passifs d'impôt différé	346
	529
Actifs nets acquis à la juste valeur	3 948 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	3 948
	3 948 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

C Music Entertainment Limited

Le 26 mai 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de C Music Entertainment Limited (« C Music TV ») pour une contrepartie totale de 3 820 £ (6 612 \$ CA). C Music TV est une chaîne télévisée londonienne offerte par câble et par satellite spécialisée dans la diffusion de vidéoclips de musique classique et de bandes sonores de films. Cette acquisition permettra à la société d'élargir son portefeuille de chaînes spécialisées. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 2 553 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

La juste valeur des créances clients acquises était de 742 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie fixe de 1 440 £ (2 492 \$ CA) à l'atteinte de certaines cibles de produits dans les deux prochaines années jusqu'en avril 2019. Par ailleurs, dans le cas où la société dépasserait les cibles de produits, elle devra verser aux anciens propriétaires une somme correspondant à l'excédent des produits. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de C Music TV pour la période close le 30 septembre 2017 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 30 septembre 2017 se sont établis à 454 \$ et la perte nette, à 126 \$. Si cette acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 643 \$ et la perte nette, de 178 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 \$
Créances clients	742
Immobilisations corporelles	41
Immobilisations incorporelles	4 516
Goodwill	2 553
	<hr/> 7 860
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	429
Passifs d'impôt différé	819
	<hr/> 1 248
Actifs nets acquis à la juste valeur	<hr/> 6 612 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	3 739
Ajustement du fonds de roulement à payer	270
Contrepartie conditionnelle	2 603
	<hr/> 6 612 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Yokee Music Limited

Le 8 mai 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Yokee Music LTD. (« Yokee ») pour une contrepartie totale de 9 346 \$ US (12 533 \$ CA). Yokee est un fournisseur israélien de trois applications sociales axées sur la musique, soit Yokee, Yokee Guitar et Yokee Piano. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 3 561 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Yokee Music Limited (suite)

La juste valeur des créances clients acquises était de 926 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société sera tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie fixe de 3 000 \$ US (4 023 \$ CA) dans les trois prochaines années jusqu'en avril 2020. Par ailleurs, la société doit verser une somme supplémentaire de 3 500 \$ US (4 695 \$ CA) au cours de la même période si certaines conditions sont remplies. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de Yokee pour la période close le 30 septembre 2017 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 30 septembre 2017 se sont établis à 2 517 \$ et la perte nette, à 175 \$. Si cette acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 3 125 \$ et la perte nette, de 217 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 342 \$
Créances clients	926
Autres actifs courants	34
Immobilisations corporelles	114
Immobilisations incorporelles	9 642
Goodwill	3 561
	15 619
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	676
Passifs d'impôt différé	2 410
	3 086
Actifs nets acquis à la juste valeur	12 533 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	8 611
Contrepartie conditionnelle	3 922
	12 533 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

4. Informations sectorielles

Description des activités :

La société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 730, rue Wellington, Montréal (Québec), H3C 1T4. La société est un fournisseur de services musicaux multiplateformes. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de haute qualité sur différentes plateformes, comme la télévision numérique, par satellite ou par protocole Internet, le Web, les applications mobiles et les consoles de jeu.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Les présents états financiers consolidés intermédiaires comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Stingray Music USA Inc., Stingray Music Rights Management LLC, 2144286 Ontario Inc., Pay Audio Services Limited Partnership, Stingray Business Inc., Music Choice Europe Limited, Stingray Digital International Ltd., Music Choice India Private Ltd., Xtra Music Ltd., Stingray Europe B.V., Alexander Medien Gruppe GmbH, Brava HDTV B.V., Brava NL B.V., Djazz B.V., Transmedia Communications SA et ses filiales entièrement détenues, Digital Music Distribution Pty Ltd. et 9076-3392 Québec Inc. (menant leurs activités sous l'appellation Nümédia), Festival 4K B.V., Classica GmbH et sa filiale entièrement détenue, Think inside the box LLC (Nature Vision TV), Yokee Music Limited, C Music Entertainment Limited, SBA Music PTY Ltd. et sa filiale entièrement détenue, Satellite Music Australia PTY Ltd. ainsi que Stingray Music, S.A. de C.V..

Secteurs opérationnels :

Aux termes de l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société a déterminé qu'elle n'avait compté qu'un seul secteur opérationnel puisque ses activités, ses ressources et ses actifs sont essentiellement centralisés, optimisés et gérés au Canada. Les activités exercées à l'échelle internationale tirent parti de l'expertise canadienne.

Les tableaux suivants contiennent des données géographiques sur les produits de la société, ainsi que sur ses immobilisations corporelles et incorporelles et son goodwill.

Les produits proviennent des régions suivantes selon l'endroit où sont effectuées les ventes :

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2017	30 septembre 2016	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Produits				
Canada	14 819 \$	14 045 \$	29 346 \$	28 122 \$
États-Unis	4 969	2 930	9 499	5 674
Autres pays	10 791	7 552	20 912	15 278
	30 579 \$	24 527 \$	59 757 \$	49 074 \$

Les actifs à long terme sont générés dans les régions ci-dessous, en fonction des emplacements des filiales.

	30 septembre 2017	31 mars 2017
Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill		
Canada	50 968 \$	52 172 \$
Pays-Bas	22 722	23 057
Royaume-Uni	19 688	14 954
Israël	11 137	–
Australie	20 661	11 600
Allemagne	7 471	7 679
Autres pays	13 572	14 181
	146 219 \$	123 643 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

5. Autres informations

Le tableau suivant indique, selon la fonction, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les radiations.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2017	30 septembre 2016	30 septembre 2017	30 septembre 2016
<i>Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations :</i>				
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	4 700 \$	4 255 \$	9 429 \$	7 643 \$
Charges générales et administratives	526	273	959	646
	5 226 \$	4 528 \$	10 388 \$	8 289 \$

Les frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu ainsi que les charges générales et administratives pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 se seraient établis à 15 486 \$ (12 654 \$ – 2016) et à 10 784 \$ (4 774 \$ – 2016), respectivement, et pour le semestre clos le 30 septembre 2017 ils se seraient établis à 30 476 \$ (24 783 \$ – 2016) et à 16 714 \$ (8 629 \$ – 2016), respectivement, si la présentation, selon la fonction, de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des radiations avait été adoptée aux fins des états du résultat global.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017, des coûts de transaction liés aux acquisitions d'entreprises d'un montant de 253 \$ (99 \$ – 2016) et de 373 \$ (106 \$ – 2016), respectivement, ont été comptabilisés dans les charges générales et administratives des états du résultat global.

6. Charges financières (produits financiers), montant net

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2017	30 septembre 2016	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Charge d'intérêt et commissions d'attente	522 \$	316 \$	854 \$	592 \$
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	240	(32)	747	(100)
Charges de désactualisation sur le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	90	–	180	–
Charges de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	66	78	131	155
Amortissement et radiation de coûts de financement	50	25	67	50
Perte (profit) de change	301	(14)	(173)	324
	1 269 \$	373 \$	1 806 \$	1 021 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

7. Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Goodwill
Exercice clos le 31 mars 2017			
Valeur comptable nette à l'ouverture, au 31 mars 2016	4 628 \$	47 901 \$	61 805 \$
Entrées	3 035	1 142	–
Entrées attribuables à une acquisition d'entreprise (note 3)	90	9 197	6 736
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	–	5 904	–
Cessions et radiations	(97)	–	–
Amortissement d'immobilisations corporelles	(2 321)	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	–	(14 750)	–
Écarts de change	1	125	247
Valeur comptable nette à la clôture, au 31 mars 2017	5 336 \$	49 519 \$	68 788 \$
Semestre clos le 30 septembre 2017			
Valeur comptable nette à l'ouverture, au 31 mars 2017	5 336 \$	49 519 \$	68 788 \$
Entrées	2 631	1 093	–
Entrées attribuables à une acquisition d'entreprise (note 3)	202	16 428	14 029
Cessions et radiations	(25)	–	–
Amortissement d'immobilisations corporelles	(1 314)	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	–	(9 049)	–
Écarts de change	(8)	(800)	(611)
Valeur comptable nette à la clôture, au 30 septembre 2017	6 822 \$	57 191 \$	82 206 \$

8. Autres créditeurs

	30 septembre 2017	31 mars 2017
Contrepartie conditionnelle	16 454 \$	12 956 \$
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	5 789	5 845
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	3 226	3 724
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	13	13
	25 482	22 538
Partie courante	(8 655)	(9 498)
	16 827 \$	13 040 \$

9. Capital social

Autorisé :

- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne variable avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (10 voix par action) avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions spéciales avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans participation, sans valeur nominale.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Émis et en circulation :

Le tableau suivant présente les variations dans le capital social.

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2017		
Au 31 mars 2016		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	34 813 690	100 924 \$
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 107 975	102 040
Émises à l'exercice d'options sur actions		
Actions à droit de vote subalterne	218 391	660
Au 31 mars 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	35 032 081	101 584
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 326 366	102 700 \$
	Nombre d'actions	Valeur comptable
Semestre clos le 30 septembre 2017		
Au 31 mars 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	35 032 081	101 584 \$
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 326 366	102 700
Émises à l'exercice d'options sur actions		
Actions à droit de vote subalterne	34 146	158
Au 30 septembre 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	35 066 227	101 742
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 360 512	102 858 \$

Transactions pour la période close le 30 septembre 2017

Le 1^{er} août 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 567 \$ a été versé le 15 septembre 2017.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

10. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2017	30 septembre 2016	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Créances clients et autres débiteurs	(2 228) \$	697 \$	(3 485) \$	(1 473) \$
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	(209)	(216)	(410)	(406)
Stocks	(369)	(199)	(168)	(10)
Autres actifs courants	(215)	77	(1 219)	51
Autres actifs non courants	6	24	(25)	19
Créditeurs et charges à payer	3 151	(1 187)	(747)	(2 980)
Produits différés	(188)	(19)	(628)	(27)
Impôts à payer	(143)	(325)	(217)	187
Autres créditeurs (obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC)	(78)	(607)	(629)	(660)
	(273) \$	(1 755) \$	(7 528) \$	(5 299) \$

11. Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017, 21 008 options et 682 429 options, respectivement (344 215 options pour les deux périodes correspondantes de 2016) ont été attribuées aux employés admissibles à un prix d'exercice moyen pondéré de 7,66 \$ (7,27 \$ – 2016). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017 a été de 1,98 \$ et de 1,64 \$ (2,08 \$ pour les deux périodes correspondantes de 2016), respectivement. Cette juste valeur a été estimée à la date à laquelle les options ont été attribuées selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et en fonction des hypothèses suivantes :

	2017
Volatilité	30 %
Taux d'intérêt sans risque	1,12 % à 1,51 %
Durée de vie attendue des options	5 ans
Valeur des actions à droit de vote subalterne à la date d'attribution	7,62 \$ à 8,89 \$
Taux de dividende attendu	2,25 % à 2,37 %

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017, 34 146 options ont été exercées au prix moyen pondéré de 2,87 \$ et à un prix moyen pondéré de 8,91 \$ par action.

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée aux termes de ce régime d'options sur actions s'est élevé à 280 \$ et à 474 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 septembre 2017 (270 \$ et 461 \$ – 2016), respectivement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Régime d'unités d'actions incessibles (les « UAI »)

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017, 375 UAI et 686 UAI (néant et 1 095 UAI – 2016) ont été attribuées à des membres du personnel à des prix variant de 7,50 \$ à 9,46 \$ (néant et 7,27 \$ – 2016). Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017, les droits associés à 136 581 UAI (néant et 11 624 UAI – 2016) sont devenus acquis et les UAI ont été réglées en trésorerie au prix de 8,44 \$ (4,58 \$ – 2016) chacune en faveur des membres du personnel pour un total de 1 218 \$ (53 \$ – 2016), avantages du personnel y compris. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017, le total de la charge de rémunération fondée sur des actions et liée au régime d'UAI s'est chiffré à 52 \$ et à 108 \$ (167 \$ et 343 \$ – 2016), respectivement. Au 30 septembre 2017, la juste valeur par unité était de 9,63 \$ (7,67 \$ – 2016), pour un total de 358 \$ (1 060 \$ – 2016), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Régime d'unités attribuées en fonction de la performance (les « UAP »)

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017, 145 177 UAP et 157 006 UAP (27 454 et 69 439 – 2016), respectivement, ont été attribuées à des membres du personnel à des prix variant de 7,60 \$ à 9,46 \$ (6,98 \$ et 7,27 \$ – 2016). Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017, le total de la charge de rémunération fondée sur des actions et liée à ce régime s'est chiffré à 137 \$ et à 367 \$ (43 \$ et 88 \$ – 2016), respectivement. Au 30 septembre 2017, la juste valeur par unité était de 9,63 \$ (7,67 \$ – 2016), pour un total de 724 \$ (88 \$ – 2016), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Régime d'unités d'actions différées (les « UAD »)

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017, 15 241 UAD et 37 084 UAD (17 126 et 35 851 – 2016), respectivement, ont été attribuées à des administrateurs à des prix variant entre 7,56 \$ et 9,66 \$ chacune (6,96 \$ à 7,26 \$ – 2016). Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2017, le total de la charge liée à ce régime s'est chiffré à 427 \$ et à 551 \$ (223 \$ et 339 \$ – 2016). Au 30 septembre 2017, la juste valeur par unité variait de 9,41 \$ à 9,63 \$ (7,50 \$ à 7,67 \$ en 2016), pour un total de 1 825 \$ (678 \$ – 2016), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

12. Instruments financiers

Facteurs de risque financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2017. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risques depuis cette date.

Juste valeur

La société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des autres créditeurs courants, exclusion faite de la contrepartie conditionnelle, représentait une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous. La juste valeur de la facilité renouvelable se rapproche de sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires plus une marge, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La valeur comptable des avantages tangibles exigés par le CRTC et le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises représente une estimation raisonnable de leur juste valeur puisqu'ils sont désactualisés au moyen du taux d'intérêt effectif, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus avec des modalités et un risque de crédit semblables.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent.

Au 30 septembre 2017	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 188 \$				
Créances clients et autres débiteurs	31 917				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	16 220 \$	16 220 \$	– \$	– \$	16 220 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité renouvelable	67 433 \$				
Créditeurs et charges à payer	32 902				
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	3 226				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	5 789				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	16 454 \$	16 454 \$	– \$	– \$	16 454 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Au 31 mars 2017	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 862 \$				
Créances clients et autres débiteurs	25 998				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	17 351 \$	17 351 \$	– \$	– \$	17 351 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité renouvelable	41 040 \$				
Créditeurs et charges à payer	28 959				
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	3 724				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	5 845				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	12 956 \$	12 956 \$	– \$	– \$	12 956 \$

Évaluation de la juste valeur (niveau 3) :

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Semestre clos le 30 septembre 2016		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2016	16 943 \$	12 347 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	1 122
Variation de la juste valeur	159	(100)
Règlements	–	(2 349)
Montant à la clôture, au 30 septembre 2016	17 102 \$	11 020 \$
Semestre clos le 30 septembre 2017		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2017	17 351 \$	12 956 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	7 286
Variation de la juste valeur	(1 131)	592
Règlements	–	(4 380)
Montant à la clôture, au 30 septembre 2017	16 220 \$	16 454 \$

Aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation des contreparties conditionnelles et des placements au cours des périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016.

Placements

Instrument de capitaux propres d'une entité fermée

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, AppDirect, a été estimée en utilisant l'approche par le marché.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016, la juste valeur a été établie au moyen du prix des instruments de capitaux propres lors de la plus récente transaction de financement par capitaux propres externe, moins un escompte de 25 % en considération du facteur de liquidité. L'escompte choisi reflète la négociabilité du titre. Pour estimer la juste valeur, la direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait et a appliqué la méthode qui, selon elle, aurait été employée par des intervenants sur le marché. La juste valeur de cet instrument est demeurée inchangée au cours du trimestre, car aucune transaction de financement par capitaux propres externe n'est survenue et aucun autre indicateur de changement important pouvant avoir une incidence sur la juste valeur du placement n'a été observé.

L'instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Billet convertible

Le billet convertible comporte deux composantes de valeur – un billet conventionnel et une option de conversion en capitaux propres de Multi-Channels Asia PTE Ltd (« MCA »). D'après ses modalités, le contrat hybride, soit l'option de conversion ainsi que le billet convertible, a été évalué dans son ensemble à des fins de classement. Lors de sa comptabilisation initiale, le contrat hybride a été comptabilisé à sa juste valeur et désigné à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour la période close le 30 septembre 2016, le billet convertible a été évaluée à sa valeur recouvrable, la société ayant demandé le remboursement intégral de la débenture et s'attendant au remboursement du montant total de 1 000 \$ US. Pour la période close le 30 septembre 2017, la juste valeur de la composante option a été évaluée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes d'après le cours de l'action découlant du plus récent financement.

La juste valeur de la composante option a été estimée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et à partir des hypothèses suivantes :

	2017
Volatilité	40,0 %
Taux d'intérêt sans risque	1,69 %
Période	5 ans
Rendement en dividende	–

Contrepartie conditionnelle

La contrepartie conditionnelle associée aux regroupements d'entreprises est payable à la réalisation d'objectifs en matière de croissance des produits au cours d'une période débutant à la date d'acquisition et au renouvellement de contrats avec des clients. L'évaluation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle est déterminée au moyen de données non observables (niveau 3). Ces données comprennent i) le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés et ii) le taux d'actualisation ajusté en fonction des risques utilisé pour actualiser les flux de trésorerie, lequel est fonction du risque associé à l'atteinte des cibles de produits. La contrepartie conditionnelle a été classée à titre de passifs financiers et inscrite dans les autres créditeurs (note 8). La variation de la juste valeur a été comptabilisée dans les charges financières nettes (note 6).

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

13. Parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération de ses principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs est comme suit :

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2017	30 septembre 2016	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Avantages du personnel à court terme	1 213 \$	890 \$	2 148 \$	1 671 \$
Rémunération fondée sur des actions	233	207	392	367
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	148	45	229	92
Unités d'actions différées	427	223	551	339
	2 021 \$	1 365 \$	3 320 \$	2 469 \$

14. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité :

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), conformément aux méthodes comptables suivies par la société lors de l'établissement de ses derniers états financiers annuels consolidés audités, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Par conséquent, certaines informations, plus particulièrement celles contenues dans les notes, qui sont normalement incluses dans les états financiers annuels consolidés dressés conformément aux IFRS, ont été omises ou résumées. Pour les périodes intermédiaires, les impôts sur le résultat sont comptabilisés selon le taux d'impôt qui s'appliquerait au bénéfice ou à la perte prévu pour l'exercice. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers annuels consolidés et aux notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés intermédiaires le 8 novembre 2017.

b) Recours à des estimations et à des jugements :

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Pour établir les présents états financiers consolidés intermédiaires, les jugements importants posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la société ainsi que les principales sources d'information étaient les mêmes que pour les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 mars 2017.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation :

Les présents états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, ce dollar étant la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

15. Nouvelles normes ou normes modifiées adoptées par la société

IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié l'*Initiative concernant les informations à fournir (modifications de l'IAS 7)*. Ces modifications exigent d'une entité qu'elle fournisse des informations permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie. Un moyen de satisfaire à cette obligation d'information consiste à fournir un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement. La société envisage d'adopter ces modifications à l'IAS 7 aux fins de ses états financiers consolidés annuels de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2017. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires.

IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (modifications de l'IAS 12)*. Les modifications s'appliquent de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et l'application anticipée est permise. Les modifications précisent que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend uniquement d'une comparaison de la valeur comptable d'un actif et de sa valeur fiscale à la fin de la période de présentation de l'information financière et qu'elle n'est pas touchée par d'éventuels changements de la valeur comptable ou de la manière attendue de recouvrer l'actif. Les modifications clarifient également la méthode de détermination des bénéfices imposables futurs servant à évaluer l'utilisation des différences temporaires déductibles. La société a adopté les modifications de l'IAS 12 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2017. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires.

16. Nouvelles normes ou normes modifiées que la société n'a pas encore adoptées

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers (IFRS 2014)* [l'« IFRS 9 (2014) »]. L'IFRS 9 (2014) présente quelques différences avec l'IFRS 9 (2009) et l'IFRS 9 (2010), que la société a adoptées de façon anticipée le 1^{er} avril 2012. Ces différences ont trait au classement et à l'évaluation des actifs financiers et à la comptabilisation des passifs financiers. L'IFRS 9 (2014) instaure également un nouveau modèle fondé sur les pertes sur créances attendues aux fins du calcul de la dépréciation des actifs financiers ainsi que de nouvelles exigences générales concernant la comptabilité de couverture. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est autorisée. La société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 (2014) de façon anticipée. Elle étudie actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15 – Comptabilisation des produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplace la totalité des normes antérieures sur la comptabilisation des produits, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations connexes, telles que l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La nouvelle norme définit les exigences de comptabilisation des produits. Plus précisément, elle instaure un cadre exhaustif dont le principe général est le suivant : une entité doit comptabiliser des produits montrant le transfert des biens et des services promis selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et de ces services. La norme présente également de nouvelles directives plus prescriptives que celles présentées dans les normes précédentes, ce qui pourrait se traduire par des modifications du classement de certains types de produits, des informations à fournir à leur égard ainsi que du moment où ils seront comptabilisés. La nouvelle norme entre en

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est autorisée. La société étudie actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés. Elle n'a pas l'intention d'adopter cette norme de façon anticipée.

IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son adoption anticipée est autorisée si une entité adopte également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la même date ou avant. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige celui-ci à comptabiliser les actifs et les passifs de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf s'ils portent sur des actifs de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif représentant son obligation de verser des paiements locatifs. Cette norme reprend pour l'essentiel les exigences comptables imposées aux bailleurs par l'IAS 17 tout en les obligeant à fournir des informations plus étoffées. Elle modifie également d'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location, notamment leur définition et comporte des dispositions transitoires. La société envisage d'adopter l'IFRS 16 aux fins de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2019. L'ampleur des répercussions de l'adoption de cette norme n'a pas encore été établie.

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Aux fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation : des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source; d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. La société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice s'ouvrant le 1^{er} avril 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. L'interprétation clarifie la date qui devrait être utilisée pour la conversion lorsqu'une transaction en monnaie étrangère fait l'objet d'un paiement ou d'un encaissement anticipé. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. La société envisage d'adopter l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été déterminée.

stingray.com

